

La France accueille les terroristes de Gaza mais laisse crever de faim Sandrine Volle

écrit par Christine Tasin | 28 avril 2025





Sandrine Volle (assise à droite) est installée devant la mairie depuis lundi. Chaque jour, elle peut compter sur le soutien de nombreuses personnes. Photo Anne Victor

[Tence \(43\) : une mère de famille devenue SDF en grève de la faim devant la mairie depuis une semaine ; malgré toutes ses démarches, ses droits au RSA sont suspendus depuis 2022](#)

La France offre des études gratuites, le logement et l'avion à des étudiants algériens mais laisse crever de faim Sandrine.

La France rapatrie des terroristes de l'Etat Islamique, va les soigner, les nourrir, les héberger en prison, mais laisse crever de faim Sandrine.

Je ne sais pas pourquoi Sandrine Volle a perdu le RSA. Je ne sais pas pourquoi cette dame ne travaille pas. Je ne sais pas pourquoi « on » lui a enlevé son enfant.

A-t-elle cherché du boulot ? A l'heure où, dans de nombreuses régions de France, on cherche des employés en restauration notamment, pour ramasser fruits et légumes, comment se fait-il qu'elle soit à la rue ? A-t-elle un handicap, une maladie ? Je n'en sais rien.

Il n'empêche qu'il y a un sinistre paradoxe dans le fait d'ouvrir la porte, le logement et la restauration à des assassins et à nombre de jeunes migrants dans la force de l'âge, venus d'Afrique et à laisser crever les nôtres...

Le cas de cette femme est d'autant plus tragique qu'on lui a enlevé son enfant, confié à la DASS, pour des raisons que j'ignore . [Voir son compte Facebook.](#)

COUR D'APPEL DE GRENOBLE
Chambre des Mineurs - civile
place Firmin Gautier B.P. 110
38019 GRENOBLE CEDEX

Grenoble, le 08 Janvier 2021

Tél. : 04.38.21.23.85
Fax : 04.38.21.21.42

Mme Sandrine VOLLE
43190 TENCE

LETTRE RECOMMANDÉE
AVEC ACCUSE DE RÉCEPTION

Références à rappeler :
N° RG - N° Portalis

(MINEURE)

CONVOCAATION

J'ai l'honneur de vous inviter à comparaître devant la Chambre des Mineurs de la Cour d'Appel le :

Vendredi 26 Mars 2021 à 10 H 00

Salle 16 - Palais de Justice
Place Firmin Gautier - BP 110
38019 GRENOBLE CEDEX

sur l'appel interjeté par **Madame Sandrine VOLLE**

d'une décision rendue le 27 juillet 2020 par le **JUGE DES ENFANTS DE VALENCE**.

Vous avez la possibilité de vous faire assister de l'avocat de votre choix ou désigné d'office, sur votre demande, par le Bâtonnier de l'Ordre des avocats (tél. 04.76.15.10.36), et de consulter le dossier d'assistance éducative avant l'audience en prenant rendez-vous dès réception de la présente convocation, auprès du Greffe au 04.38.21.23.85

Vous êtes tenu de vous présenter seul à l'audience.

Pour accéder au bâtiment, vous devez être muni de votre convocation et porter un masque. L'entrée vous sera refusée en cas de non respect des consignes.

Vous devez respecter strictement la distanciation physique et appliquer les règles sanitaires dans l'enceinte du palais de justice.

IMPORTANT

Si vous êtes à l'origine de l'appel mais que vous ne souhaitez pas donner suite à celui-ci, **bien vouloir nous faire parvenir une lettre -à l'adresse ci-dessus- le plus rapidement possible, en précisant que vous vous désistez de votre appel.**



S'agit-il de la même Sandrine Volle qui milite contre l'enlèvement d'enfant et qui était sur une liste aux européennes ? Cela semblerait cohérent.

<https://www.defendre-les-enfants.fr/>

Publication de Sandrine VOLLE



Sandrine VOLLE

7 octobre 2020 · 🌐



Nous, association « Pour le bonheur de Marine », tenons à alerter la Cour Européenne de la situation de Mme VOLLE Sandrine et de sa fille Marine placée depuis le 3/07/18 et lui faire part de notre indignation afin que la Cour Européenne intervienne et puisse enfin rendre la liberté de s'aimer à ces deux êtres chers à nos cœurs.

Marine a été enlevée brutalement par 2 gendarmes et 3 éducatrices le 3 juillet 2018 sans qu'aucun danger ne soit avéré et prouvé.

Une petite fille qui se retrouve du jour au lendemain privée de sa maman, sans aucun repère. Perdue dans une maison et une chambre qu'elle ne connaît pas avec des gens qu'elle ne connaît pas. Cette petite fille qui a vécu 10 ans seule avec sa maman n'aura le droit de la voir plus qu'1 heure tous les quinze jours, dans une petite pièce fermée et surveillée par deux personnes.

Les raisons de ce placement:

-une phobie scolaire suite aux agissements difficile du père devant l'école, qui a fait peur à tous ces camarades. Ce papa qui est partie lorsque Mme Volle était enceinte et qui entretient une relation difficile avec sa fille, au vu de ces différents agissements, dont cette petite fille dénonce, mais ne parvient pas à se faire entendre. Une petite fille qui n'est rassurée et aidée par personne, pire qui est déconsidérée par l'AEMO, CMPP et l'équipe enseignante fasse à toutes ces peurs. Alors que des rapports inquiétants à propos de ce papa ont été établis par les assistantes sociales de secteur et par la suite par une investigation judiciaire. D'autant qu'une condamnation du père réduira ces droits.

-on reproche également à cette maman de ne pas tournée sa fille vers l'extérieur alors que cette petite fille faisait une formation musicale (choral, guitare, batucada), du cirque et de nombreuses activités culturelles.

Une suspension le 18 décembre 2018 sera demandée par la responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance sans aucun contact que ce soit avec sa maman. Cette suspension sera demandée 1 jour avant qu'elles puissent se voir et quelques jours avant Noël et son anniversaire. Une suspension qui comme le placement ne sera justifiée par aucun fait réel et aucune preuve. La suspension des droits de visites médiatisées a été ordonnée par la Juge des Enfants pour une période de 3 mois. La remise en place de ces visites devait être soumise à une évaluation et rapport de l'ASE.

<https://www.facebook.com/VolleSandrine/posts/nous-association-pour-le-bonheur-de-marine-tenons-%C3%A0-alerter-la-cour-europ%C3%A9enne-d/201189901420133/>

Je trouve cette affaire, que je découvre par hasard ce matin est opaque et mérite des approfondissements. Merci à ceux qui en savent plus de le dire dans les commentaires et/ou par message sur contact@resistancerepublicaine.com

J'ai trouvé cela.. pas vraiment explicite

Depuis le 5 décembre 2018, la Tençoise Sandrine Volle n'a plus

revu sa fille aujourd'hui âgée de 11 ans. Un collectif soudé l'accompagne dans ce combat. Un avocat spécialisé des Bouches-du-Rhône la conseille depuis quelques mois.

[...]

En décembre 2018, cinq mois après le placement de Marine dans un foyer au Chambon-sur-Lignon, le tribunal décidait la suspension de tout droit de visite maternel. Depuis la situation n'a pas évolué d'un iota.

En juillet 2019, le juge a confirmé la mesure pour un an en s'appuyant sur le rapport de l'Aide sociale à l'enfance. Mme Volle n'est pas considérée comme une mère indigne mais comme une mère « momentanément fragile qui met son enfant en danger ».

Pour Sandrine Volle, le seul grief « se résume à avoir une relation trop fusionnelle avec ma fille. »

Dans le jugement, il est reproché en particulier à la mère sa grève de la faim sur la place du Breuil, les manifestations de protestation, les sollicitations auprès de la sous-préfète et le président du Conseil départemental. Il est fait état d'un souhait de l'enfant de résider près de son père et d'intégrer un collège de la Drôme. Père chez lequel Marine se rend un week-end sur deux.

[...]

<https://www.lacommere43.fr/haut-lignon/item/27681-tence-elle-est-privee-de-tout-contact-avec-sa-fille-depuis-un-an.html>

Christine Tasin